

## 5 formules Responsables + variations possibles

1

2

3

4

5

variable

Votre garantie est ajustable selon vos besoins, à la hausse, comme à la baisse (voir la dernière colonne "orangée").

Un exemple concret : Vous pouvez choisir la formule 1 et un forfait lunettes de 700 €.

Pour connaître l'ajustement de cotisation (à la hausse ou à la baisse) selon les adaptations souhaitées, contactez-nous au 01.41.32.34.87.

### DENTAIRE

Prothèses, Appareillage (remboursés Sécurité Sociale)

100% 150% 150% 150% 200%

de 100 à  
400%

Exemple : Remboursement d'une couronne + inlay-core (SPR117)

251 € 377 € 377 € 377 € 502 €

1 004 €

Implants, Prothèses, Orthodontie Adulte, Appareils non remboursés "Sécu"

150 € 150 € 150 € 382 €

1 000 €

Soins et actes dentaires conventionnés (dont détartrage)

100% 100% 100% 100% 100%

### OPTIQUE

Lunettes à verres simples (myopie, hypermetropie, astigmatie, presbytie)

50 € 50 € 150 € 150 € 150 €

470 €

Lunettes avec verres complexes

200 € 200 € 200 € 200 € 200 €

700 €

(multifocaux, progressifs ou corrections de + ou - 6° à 8°)

Lunettes avec 1 verre simple et 1 verre complexe

100 € 125 € 175 € 175 € 175 €

585 €

Lentilles acceptées ou refusées Sécurité Sociale

50 € 75 € 150 € 150 € 150 €

305 €

Traitement Laser Oculaire (chirurgie de la myopie) forfait par œil

250 € 275 € 200 € 200 € 200 €

350 €

(montant total cumulé des remboursements, jusqu'à :)

550 € 550 € 550 €

1 350 €

### HOPITAL - CHIRURGIE & ANESTHESIE

Hospitalisation avec séjour de 24 heures minimum.

Actes techniques médicaux et d'échographie

100% 100% 120% 150% 200%

Actes de chirurgie et dépassement d'honoraires du chirurgien

100% 100% 120% 150% 200%

Actes d'anesthésie et dépassement d'honoraires de l'anesthésiste

100% 100% 120% 150% 200%

Actes d'imagerie diagnostique

100% 100% 120% 150% 200%

Forfait journalier illimité

18 € 18 € 18 € 18 € 18 €

Frais de séjour

100% 100% 120% 150% 200%

Chambre particulière

50 € 50 € 55 € 60 € 70 €

Frais de transport ou d'ambulance

100% 100% 100% 100% 100%

Hospitalisation ambulatoire (durée inférieure à 24 h)

100% 100% 100% 100% 100%

de  
100 %  
à  
300%  
  
80 €

### SOINS MEDICAUX COURANTS

Consultations & visites,  
indemnités de déplacement et majorations

100% 100% 100% 100% 100%

de 100 à  
300%

exemple de remboursement pour un Généraliste

23 € 23 € 23 € 23 € 23 €

69 €

Consultations & visites des spécialistes  
(dermato, gynéco, cardiologue, etc)

100% 100% 100% 100% 100%

de 100 à  
300%

exemple de remboursement pour un Dermatologue ou un Gynécologue

28 € 28 € 28 € 28 € 28 €

84 €

exemple de remboursement pour un Cardiologue

49 € 49 € 49 € 49 € 49 €

147 €

### PHARMACIE (avec ATTESTATION)

Analyses prises en charge par la Sécurité Sociale

100% 100% 100% 100% 100%

Auxiliaires médicaux et indemnités de déplacement

100% 100% 100% 100% 100%

infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes

Dépistage des cancers (poumon, colon, prostate, vessie, etc)

100% 120% 120% 150% 200%

Dépistage troubles du langage ou auditifs ou hépatite B

100% 100% 100% 100% 100%

VACCINS

20 € 20 € 20 € 20 € 20 €

100 €

Ostéopathie, acupuncture, homéopathie,  
phytothérapie, chiropraxie, étiothérapie

25 € 25 € 25 € 25 € 25 €

150 €

Soins à l'étranger (uniquement si remboursement Sécurité Sociale)

OUI OUI OUI OUI OUI

### PROTHESES ET APPAREILLAGES

Fauteuil roulant, scooter électrique

100% 150% 150% 150% 200%

Semelles orthopédiques

100% 150% 150% 150% 200%

Prothèses auditives

100% 150% 150% 150% 200%

Exemple : Remboursement prothèse auditive (ss+mut)

200 € 298 € 298 € 298 € 398 €

de  
100 %  
à 500%

Autres prothèses (capillaire, mammaire, membre résiduel, etc...)

100% 150% 150% 150% 200%

Participation ostéodensitométrie

25 € 25 € 25 € 25 € 25 €

100 €

Cure thermale acceptée Sécurité Sociale (forfait et hébergement) - 1 fois par an

150 € 150 € 150 € 150 € 229 €

458 €

Frais d'obsèques (garantie jusqu'à 70 ans)

762 € 762 € 762 € 1 525 €

3 050 €

codification interne à la mutuelle

AAAAA

AA111

1A121

2A121

3A222

Les taux indiqués sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, et comprennent l'intervention du régime obligatoire de l'assuré, dans la limite des frais réels. Contrat PSR souscrit par ACPS auprès de GFM, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité Immatriculée sous le n° 784 492 084- 9, boulevard Jules Ferry 75551 PARIS cedex 11 ACPS (Association Concept Prévoyance Santé) Association déclarée sous la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 Siège social 40-42 Rue Saint-Louis - CS 96435 - 35064 RENNES Cedex